

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05.10.2020 - 19 HEURES 30

Etaient présents : M. FRANCKE Stéphane, Maire, Mme BOUCKENOOGHE Céline, M. PICOTIN Gaëtan, M. BEUN Régis, Adjoint, Mme LOONES Sylvie, M. BONNET Dominique, Mme GOCYK Béatrice, Mme ACTHREGALLE Caroline, M. TROLET Cédric, M. DEQUIDT Pascal, Mme DEVEY Elodie, M. LEROY Maxime, Mme PRUVOST Sonia, Mme VANHERSEL Valérie, M. DUPON Fabien, conseillers municipaux.

Etaient excusés avec pouvoir : M. GERVOIS Nicolas a donné pouvoir à M. BEUN Régis, Mme PAPILLON Anne-Gaëlle a donné pouvoir à Mme BOUCKENOOGHE Céline, M. POILLON Jean-Claude a donné pouvoir à Mme VANHERSEL Valérie.

Etait excusée : Mme CICHY Claire

Secrétaire de séance : M. BONNET Dominique

Le compte rendu de la séance du 10 août 2020 est approuvé à l'unanimité. Le compte rendu du 7 septembre sera modifié (point concernant la plateforme des déchets verts) et transmis au conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

POINTS ADMINISTRATIFS

1/ Révision de la délibération portant délégations du conseil municipal au maire

Monsieur le Maire rappelle que ce point figurait à l'ordre du jour le 8 juin dernier. Les services de la Sous-Préfecture ont contrôlé un bon nombre de délibérations prises sur le sujet par les communes et ont demandé des rectifications ou compléments afin de rendre les délibérations conformes aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. La commune d'Herzeele n'y échappe pas et doit donc rectifier quatre délégations soumises à des limites ou conditions que le conseil municipal doit obligatoirement fixer ou déterminer.

A l'unanimité, le conseil municipal valide les quatre points qui nécessitent des précisions pour présentation au contrôle de légalité. Les délégations suivantes sont modifiées :

- Exercer au nom de la commune les droits de préemption ou la délégation de l'exercice de ces droits sans limite.
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.
- Demander à tout organisme financeur, sans limite, l'attribution de subventions.
- Procéder, sans limite, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

2/ Révision de la délibération portant désignation des délégués au SIROM

Par délibération n° 17/2020 en date du 8 juin dernier, les deux délégués titulaires au SIROM ont été désignés sans que deux suppléants ne soient prévus alors que cela a un caractère obligatoire. Afin que la délibération soit conforme, il y a lieu de procéder à cette désignation complémentaire.

M. Gaëtan PICOTIN et Fabien DUPON sont désignés délégués suppléants à l'unanimité.

3/ SIDEN-SIAN – Avis sur adhésion de nouvelles collectivités

Le comité syndical du SIDEN-SIAN a adopté par délibération du 13 février 2020 l'adhésion de plusieurs collectivités. Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent être consultées et disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces nouvelles adhésions. A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à :

- 1- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN avec transfert de la compétence eau potable.
- 2- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de HONNECHY et MAUROIS avec transfert de la compétence eau potable.
- 3- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN avec transfert des compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines.
- 4- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de DEHERIES et HONNECHY avec transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

4/ CDG 59 – Convention de prévention santé au travail en collectivité simplifiée

La commune est adhérente depuis de nombreuses années au pôle santé sécurité au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord afin d'accompagner la commune dans sa politique de prévention (médecine professionnelle et préventive) et de conseil en matière d'hygiène et de sécurité au travail (mission d'inspection).

Le CDG59 propose une offre de prévention simplifiée, enrichie qui permet un accompagnement « clé en main ». Ce dispositif est ouvert aux communes de moins de 11 agents. La commune ayant 11 agents permanents au 1^{er} novembre prochain, le CDG59 a été consulté sur la possibilité de bénéficier de cette nouvelle offre. La réponse étant positive, M. le Maire suggère d'adhérer à cette convention dans sa nouvelle forme.

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

M. le Maire profite de ce point pour annoncer l'arrivée au service administratif de la mairie le 2 novembre de Mme Nadia LOMBARDO sur un temps partiel à 80 %.

5/ Personnel communal – Principe de la mise en place du CET (Compte Epargne Temps)

Le compte épargne temps offre une possibilité d'accumuler des droits à congés rémunérés par le report de jours de congés, de jours de R.T.T. et/ou de repos compensateurs. Le bénéfice des congés doit être compatible avec les nécessités de service pour ne pas compromettre son bon fonctionnement.

Une délibération du conseil municipal doit déterminer, après avis du CTP (Comité Technique Paritaire) du CDG les règles d'ouverture, de fonctionnement et de gestion du CET ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent.

Ce dispositif est un droit et la réglementation en fixe le cadre général. A la demande d'un seul agent, la commune doit le mettre en œuvre et en fixer les modalités d'application. Il est demandé au conseil municipal d'émettre son avis sur l'institution du CET dans la collectivité et sur les points à y insérer :

- Report des congés annuels
- Date à laquelle doit au plus tard parvenir la demande des agents concernant l'alimentation du CET
- Compensation financière éventuelle au-delà d'un CET supérieur à 15 jours

La mise en place doit recevoir l'avis du Comité Technique Paritaire avant de pouvoir être effective. Une nouvelle délibération du conseil municipal validera le dispositif après retour de l'avis du CTP.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce dispositif dans la collectivité avec les réserves suivantes :

- Limitation à 15 jours la prise de congés au titre du CET
- Demande de prise de congés avant le 1^{er} novembre
- Pas de versement de compensation financière en lieu et place des congés non pris.

6/ Demande d'agrément – mise en place du service civique

M. le Maire a été sollicité par un jeune demandeur d'emploi, suivi par la Mission locale, désireux de passer par le stade de service civique, tremplin pour les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général. Cette demande permet de réfléchir à la mise en place de ce dispositif pour la collectivité.

Ces contrats sont d'une durée de 6 à 12 mois, de 24 h/semaine minimum, dans neuf domaines d'interventions prioritaires : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté. L'Etat prend en charge le versement d'une indemnité et la collectivité d'accueil un soutien complémentaire.

M. le Maire propose d'adhérer à ce dispositif dans le cadre de l'éducation pour tous. Le recrutement régulier d'un jeune pourrait répondre à des besoins à l'école en complément du personnel titulaire en place. De nouvelles missions pourraient également émerger tout en répondant au volontariat d'un jeune et permettre d'être un tremplin avant l'entrée en formation ou dans l'emploi. Ce serait une manière d'accompagner une étape de vie d'éducation citoyenne d'un(e) jeune. Il s'agit de bien fixer les besoins afin d'éviter les dérives.

Le conseil municipal est favorable à cette initiative.

7/ Etude d'une demande d'emplacement pour vente ambulante

En date du 14 septembre, M. le Maire a reçu une demande d'emplacement sur la place du village pour la vente de fruits français et légumes locaux dans un camion magasin spécialisé qui nécessite un linéaire de 7 mètres. M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur cette demande.

Après un vote favorable par 8 conseillers, 7 contre et 4 abstentions, il est convenu d'accepter cette installation pendant une période d'essai de trois mois qui permettra de dresser une évaluation. Le commerçant ayant proposé trois créneaux, celui du lundi matin de 10 à 12 heures lui sera imposé étant donné que le seul commerce local de ce type de produits est fermé le lundi.

L'ensemble des élus s'accorde finalement à conclure qu'il faut considérer cette installation comme complémentaire à l'existant et non pas comme une démarche concurrentielle.

8/ Règlement intérieur

Le dernier document finalisé et transmis aux élus à l'issue du précédent conseil municipal est adopté par l'ensemble de l'assemblée. Il sera applicable pour la durée du mandat du conseil municipal.

POINTS FINANCIERS

9/ Tarifs ALSH – Adaptation en fonction des périodes de soutien scolaire

Mme la Directrice de l'école du Val d'Yser a fait savoir que du soutien scolaire était proposé aux élèves, après concertation avec les familles, pendant la première semaine des prochaines vacances. Certains parents souhaiteraient répondre à cette proposition dans l'intérêt des enfants, mais sont confrontés à un problème de garde l'après-midi, les cours étant dispensés pendant les cinq jours du lundi au vendredi, mais de 9 h à 12 h. L'accueil ACM étant mis en place, il serait judicieux d'accepter que les élèves en cours le matin puissent bénéficier du centre l'après-midi (y compris la restauration du midi) mais avec un tarif adapté.

M. Gaëtan PICOTIN, Adjoint au maire délégué à la jeunesse, propose d'anticiper sur des demandes de parents qui souhaiteraient bénéficier du double accueil, école le matin, ACM l'après-midi en fixant un tarif adapté à la situation, étant bien entendu que celui-ci serait applicable uniquement dans ce cas précis.

Le nombre d'enfants est variable de 5 à 8 en moyenne, sachant qu'il est basé sur le volontariat ; le soutien scolaire peut être refusé par les parents.

Le conseil municipal émet un avis favorable de principe sur un demi-tarif après que l'aspect légal de ce dispositif soit vérifié.

10/ Cotisation au réseau national des villages patrimoine

Mme Céline BOUCKENOOGHE, Adjointe déléguée au tourisme et à la culture, apporte quelques précisions sur ce point suite à la dernière réunion à laquelle elle a participé à l'OTI Hauts de Flandre. Si la commune souhaite maintenir son inscription dans le réseau Villages patrimoine, elle est invitée à cotiser à l'association nationale créée depuis décembre 2018.

Le conseil municipal est favorable à l'adhésion et au versement de cette cotisation (415.25 € pour 2020).

11/ Vente du Dodge

Suite à la dernière réunion au cours de laquelle ce sujet avait été évoqué de manière un peu plus précise, l'avancement du dossier a surtout été dirigé vers la recherche de la carte grise originale, qui n'a pas abouti. Une demande de duplicata est en cours qui permettra de conclure la vente.

Le conseil municipal se prononce sur la vente définitive de ce véhicule au prix de 6 500.00 €.

12/ Contrôle des listes électorales – Désignation des délégués

Cinq membres du conseil municipal doivent être désignés pour exercer le contrôle des travaux liés à l'établissement et au suivi des listes électorales. Les membres doivent représenter proportionnellement les différents groupes constituant le conseil municipal. Les membres désignés sont :

Membres titulaires	Membres suppléants
GOCYK Béatrice	DEVEY Elodie
ACTHREGALLE Caroline	DEQUIDT Pascal
TROLET Cédric	BONNET Dominique
VANHERSEL Valérie	DUPON Fabien
POILLON Jean-Claude	PRUVOST Sonia

POINTS DIVERS & INFORMATIONS

→ Communication de la liste des commissaires retenus au titre de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Par délibération du 10 août, le conseil municipal avait établi la liste de contribuables susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs. Le Directeur Régional des Finances Publiques a désigné les personnes suivantes en tant que commissaires titulaires et suppléants.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
MATHIS Jean	LAUWERIE Guy
PICOTIN Gaëtan	BARBEAU Arnaud
VANBATTEN Pierre	BEUN Jacques
DECROOCQ Arsène	GRIFFON Ludovic
COENE-CARTON Véronique	BEKAERT Corinne
DEBLONDE Guylain	CHRISTIAENS Cédric

→ Journée Nationale du Commerce de Proximité

Mme Céline BOUCKENOOGHE rappelle que le samedi 12 octobre, la commune organise des animations dans le cadre de la JNCP : le matin à 10 heures remise des prix aux enfants ayant participé au concours de confection d'un sac shopping (proposé par la CCHF) autour d'un petit-déjeuner. L'après-midi, à 17 heures, travaux du jury et remise des prix aux participants au concours de pâtisserie à base de pommes.

Le comité des fêtes propose un concert de hip hop et de rap sur la place dans l'après-midi.

RAPPORT DES COMMISSIONS

1/ Jeunesse : M. Gaëtan PICOTIN fait un point sur la rentrée des classes qui s'est bien déroulée dans le strict respect des protocoles et consignes applicables dans le cadre de la situation sanitaire actuelle. 202 élèves ont fait leur rentrée. L'ACM d'octobre est en cours de préparation.

2/ Fêtes : Au nom de M. Nicolas GERVOIS, M. le Maire fait l'éloge des festivités de ducasse qui ont connu un franc succès. La bonne organisation de la brocante, des concerts et rassemblement de VW cox et Harley, la démonstration de Herzeel' Dance ont conduit l'attractivité d'un bon public.

En matière de travaux, M. Cédric TROLET et M. Dominique BONNET font un point sur l'étude de remise en état de l'éclairage du stade de football. La consultation de trois entreprises est close et c'est la société GITEM de Wormhout qui emporte le chantier pour un montant de 21 582.00 € HT. En matière d'éclairage public, le projet de passer la rue des Aubépines et angle rue des Colombes en lampes LED est en cours et devrait être réalisé avant l'hiver. Il est à signaler un problème de puissance rue du St Sacrement/rue des Colombes depuis que des travaux d'extension sont intervenus rue de Wylder. Une solution pour pallier à ces coupures est en cours d'étude.

La séance est levée à 22 heures.

Prochaines réunions conseil municipal :

- 09/11/2020
- 07/12/2020

